

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 22 (1877)
Heft: 8

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2^e Néanmoins qu'un front de 700^m peut encore être défendu, en compensant par l'art ou le choix de la position le nombre restreint des défenseurs.

(Reproduit du *Bulletin de la Réunion des officiers*, de Paris, n° 13, du 31 mars 1877.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

L'ouverture de la session ordinaire d'été, de l'Assemblée fédérale, aura lieu lundi 4 juin. Voici la liste des tractandas militaires, arrêtée le 21 mai :

Traitements des fonctionnaires militaires et rations de fourrage (National).

Achat de matériel de guerre pour 1878.

Matériel d'artillerie de montagne.

Crédits supplémentaires pour 1877.

Recours des guides Muller et Buri contre leur transfert dans une autre arme (National).

Motion de MM. Moïse Vautier et consorts, conseillers nationaux, concernant le maintien des corps cantonaux de musique militaire.

Le 20 avril écoulé le Conseil fédéral a nommé en qualité de lieutenants dans les troupes d'administration, MM. Lochmann, Auguste, à Zollikon ; Fischer, Jacques, à Zurich ; Schirmer, Paul, à St-Gall ; Rutishauser, Antoine, à Lugano ; Salvioni, Attilo, à Bellinzona ; Golaz, Donat, à Orbe ; Monod, Marc, à Montreux ; Rudolf, Eugène, à Neuchâtel ; Piccard, Edmond, à Neuchâtel ; Rickenbach, Jean-Jacques, à Bâle ; Mordasini, Auguste, à Comologno ; Paillard, Arthur, à Ste-Croix ; Schneebeli, Henri, à Zurich ; Huber, Eugène, à St-Gall ; Jeanmonod, Henri, à Lausanne ; Bouvier, Eugène, à Neuchâtel ; Gwalter, Hermann, à Zurich ; Erzinger, Robert, à Schaffhouse ; Stadelmann, Jean, à Romanshorn ; Knecht, Ernest, à Romanshorn ; Rüegg, Henri, à Blittersweil (Zurich) ; Ferrier, Alexis, à Neuchâtel ; Cosandey, Dennis, à Yverdon ; Blattner, Charles, à St-Imier ; Bossard, François, à Zoug.

Les officiers ci-après désignés ont, dans le sens de l'art. 66 de l'organisation militaire, été commandés en qualité d'adjudants des états-majors d'artillerie :

I. BRIGADE D'ARTILLERIE :

Régiment n° 1. Lieutenant Rochat, Georges, à Lausanne ;
» » 3. » de Vigneulle, Berchtold, à Berne.

IV. BRIGADE D'ARTILLERIE :

Régiment n° 1. Premier lieutenant de Steiger, Marcus, à Thoune ;
» » 3. » Ziegler, Eugène, à Schaffhouse.

V. BRIGADE D'ARTILLERIE :

1^{er} Adjudant : Premier lieutenant Rosenmund, Ambroise, à Liestal ;
2^{me} » Lieutenant Gonzenbach, Oscar, à St-Gall.

Régiment n° 2 : Premier lieutenant Hofer, Jean, à Lichtensteig ;
» » 3 : Capitaine Girard, Emile, à Zurich.

Parc de division n° V : Lieutenant Häring, Oswald, à Arisdorf.

VI. BRIGADE D'ARTILLERIE :

Régiment n° 1 : Lieutenant Wieland, Hermann, à Zurich.

VII. BRIGADE D'ARTILLERIE :

Régiment n° 1 : Lieutenant Steger, Otto, à Zurich ;
» » 2 : Planta Rodolphe, à Täniken (Thurgovie) ;
» » 3 : Premier lieutenant Kuhn, Charles, à Degersheim.

VIII. BRIGADE D'ARTILLERIE :

1^{er} adjudant : Capitaine Hübscher, Guillaume, à Bâle.

Régiment n° 2 : Lieutenant de Schumacher, Félix, à Lucerne.

Régiment d'artillerie de montagne :

Lieutenant de Salis, Albert, à Coire.

Ont été attachés en qualité d'adjudants de bataillons du train :

Lieutenant : Girardet, Alphonse, à Berne, au bataillon n° II.

» Sutermeister, Jean, à Lucerne, au bataillon n° IV.

» Fürholz, Guillaume, à Soleure, au bataillon n° V.

» Kunz, Théophile, à Lucerne, au bataillon n° VII.

Le Conseil fédéral a fait les promotions suivantes dans l'élite.

a) *Artillerie de campagne* (colonnes de parc).

Capitaine : M. Héritier, Charles, à Sion.

Premiers lieutenants : MM. Haag, Auguste, à Bienne ; Wuest, Henri, à Zurich ; Tschanen, Benedict, à Dittlingen ; Favre, Alfred, à Echallens ; Tachet, Louis, à Montreux ; Salvisberg, Paul, à Berne ; Haldewang, Fritz, à Neuchâtel ; Bonbernard, J.-J., à Genève ; Weitsch, Martin, à Pratteln ; Pache, Félicien, à Promasens ; Häring, Oswald, à Arisdorf ; Bosshard, Jacob, à Oberembrach ; Tanner, Gaspard, à Frauenfeld.

b) *Train d'armée*.

Capitaines : MM. Hedinger, Georges, à Wilchingen ; Liebi, Gottlieb, à Romanshorn ; Rutsch, Fréd., à Dieterswil ; Russi, Aloïs, à Lucerne.

Premiers lieutenants : Hasler, Hermann, à Steinen ; Tschopp, Edouard, à Bienne ; Walther, Jean, à Berne ; Mettler, Ulrich, à Ebnat ; Kunz, Théophile, à Lucerne.

Lieutenant : M. Meyer, Georges, à Düdingen.

Le Conseil fédéral a nommé en qualité de premiers lieutenants dans les troupes sanitaires : Personnel vétérinaire.

MM. Furger, Antoine, à Sion ; Diethelm, Aloïs, à Sieben (Schwyz) ; Zschokke, Erwin, à Zurich ; Keppler, Jules, à les Ponts ; Fröhlich, Jacques, à Birmenstorf (Zurich) ; Stämpfli, Alexandre, à Hindelbank ; Mauchle, Traugott, à Andwyl (St-Gall) ; Hübscher, Joseph, à Hochdorf ; Schmidt, Reinhold, à Fluhli (Lucerne).

Une circulaire du Département militaire fédéral, du 15 mai, n° 66/74, règle divers points relatifs à l'habillement des infirmiers de cavalerie, la remise d'équipement de chevaux aux infirmiers et ouvriers de la cavalerie, ainsi qu'aux trompettes de brigades et de régiments.

La Société fédérale des carabiniers vient de décider la révision de ses statuts. Le projet élaboré à Aarau a été adopté par une majorité de 1400 voix environ, contre 500. Cependant, il a été apporté à ce projet, sur la proposition de St-Gall, un amendement très important en ce qui concerne l'organisation des tirs fédéraux. Cet amendement a réuni une majorité de 1000 voix environ.

Fribourg. — Le Grand Conseil, discutant récemment la question des casernes, a décidé d'offrir à la Confédération, sous réserve d'améliorations et changements, les établissements militaires actuels, pour être utilisés comme place d'armes accessoire. Le Conseil d'Etat est invité à faire immédiatement les devis et à entreprendre les négociations et passer, sous réserve de ratification, les conventions nécessaires, soit avec l'autorité fédérale, soit avec des tiers. Les crédits nécessaires lui sont ouverts pour l'aménagement des locaux existants.

Genève. — *Le Petit Genevois* rapporte comme suit la fête de cavalerie du 13 mai écoulé :

« Le succès de la fête de la cavalerie genevoise qui a eu lieu dimanche, dans la belle campagne de M. Louis Favre, a dépassé l'attente de ceux qui l'avaient organisée.

« Le temps était beau au moment de l'arrivée de la délégation du canton de Vaud ; les guides genevois avaient été attendre leurs frères d'armes à la gare, et le cortège, précédé de l'excellente musique des pompiers de Plainpalais, et présentant un aspect vraiment remarquable, est arrivé au lieu de la fête avant la première averse.

« Vers 10 heures, une pluie torrentielle se mit de la partie et tomba par intervalles jusqu'à 3 heures pour laisser définitivement place au soleil. La fête de la cavalerie a, en somme, très heureusement profité d'une courte trêve dans l'averse à jet continu qui transforme, cette année, à Genève, le mois des fleurs en mois des limaçons.

« Ce qu'on peut affirmer, c'est que, malgré le mauvais temps, l'animation la plus vive n'a pas cessé de régner un instant dans le local du tir, comme dans la cantine,

« On se sentait dans un milieu joyeux et cordial en même temps ; et chacun était gai de cette bonne et franche gaîté qui vient du cœur et qui fait le principal charme des fêtes où préside l'amour de la patrie.

« Le tir a été extraordinairement fréquenté ; les dix cibles suffisaient à peine. On tirait au revolver de cavalerie et la passe était de six coups. Inutile de dire que les nombreux amateurs, qui n'étaient pas familiers avec l'arme de nos cavaliers, se sont bornés à éclaircir quelques uns des beaux bosquets qui ornent la colline de Plongeon.

« A deux heures et quelques minutes, le rappel sonna et une table de trois cents cinquante couverts dressée dans la belle salle de marronniers, qui grâce à l'inépuisable obligeance de M. Favre, a si souvent déjà retenti de paroles patriotiques et de gais refrains, réunissait les guides, leurs amis et leurs invités, tous également disposés à faire honneur à l'excellent dîner qui les attendait.

« Le bruit des fourchettes couvrit pendant un moment le crépitement de la pluie qui livrait au soleil sa dernière bataille, et le temps était tout à fait remis, quand M. le major Burkel, président de la fête, monta à la tribune, très originalement parée des attributs anciens et modernes de la cavalerie genevoise.

« Dans une allocution émue, M. Burkel porte le toast à la patrie, cette mère vénérée, dont la grandeur et la prospérité sont sous la sauvegarde de tous ses enfants, et remercie les membres du gouvernement qui ont bien voulu répondre à l'invitation du comité. (Vifs applaudissements.)

« M. le capitaine Necker, dans un discours humoristique très-applaudi, fait l'oraison funèbre de cette pauvre masse de la cavalerie genevoise, qui a rendu tant de services et qui couronne sa carrière par une si belle fin. M. Necker fait, en peu de mots, l'histoire des péripéties et des transformations par lesquelles a passé la cavalerie genevoise, et porte un toast à l'union de tous ses membres et à la continuation, dans des circonstances nouvelles, de l'esprit de fraternité qui a toujours régné dans le corps.

« M. Vautier, président du Conseil d'Etat, répond au toast de M. Burkel. Il se livre à une spirituelle comparaison entre les différents corps de l'armée suisse et montre que la cavalerie y tient une place honorable entre toutes ; il félicite les organisateurs de cette belle fête, et leur donne l'assurance de la sympathie du Conseil d'Etat pour les efforts qui n'ont pour but que le resserrement des liens de fraternité entre les citoyens. Il boit, en finissant, aux confédérés vaudois qui sont venus se joindre à leurs amis de Genève, et leur souhaite la plus cordiale bienvenue.

« M. le major Couvreu, président de la Société de cavalerie de la Suisse occidentale, remercie, au nom des cavaliers du canton de Vaud, les guides de Genève de leur cordiale réception. Il porte un toast au développement de l'union, de l'esprit de corps et de l'esprit militaire entre tous les cavaliers de la Suisse romande.

« M. le major Burkel donne ensuite communication à l'assemblée de deux lettres ; l'une, de M. le major Boiceau ; l'autre, de M. le colonel fédéral Quinclet, qui expriment leurs vifs regrets de n'avoir pu assister à la fête et assurent leurs amis genevois de leurs chaudes sympathies. Un vivat chaleureux est poussé en l'honneur des anciens chefs de la cavalerie genevoise et de M. Boiceau.

« M. le capitaine Necker succède à M. Burkel et porte la santé de M. Louis Favre, dont la généreuse hospitalité a déjà facilité leur tâche à tant de sociétés genevoises. M. Favre, dit l'orateur, est non seulement un modèle de bienveillance patriotique ; il nous donne encore par sa carrière tout entière un exemple de virile énergie que chacun doit chercher à suivre. (Applaudissements prolongés.)

« M. le maréchal des logis Forestier, qui a rempli les fonctions de major de table avec une verve et un entrain inépuisables, prend ensuite la parole pour remercier de leur concours obligeant la fanfare de Plainpalais et les artilleurs ; tous, pompiers et artilleurs, vous allez au feu, a-t-il dit, quoique d'une façon différente ; je puis donc vous confondre dans un même toast.

« M. Moilliet, maréchal des logis chef, récite quelques vers en l'honneur de la mémoire du général Dufour, et l'excellente fanfare des pompiers de Plainpalais, qui s'est affirmée dimanche comme une des plus vaillantes de nos sociétés musicales, joue avec un entrain remarquable et une grande précision la marche qui porte le nom du chef regretté de notre armée.

« La parole est ensuite donnée aux chanteurs, les chants et les discours humoristiques se succèdent sans interruption jusqu'au moment de la distribution des prix.

« Le soir, un feu d'artifice a été tiré et un bal a terminé cette belle fête, simple et cordiale, qui laissera chez tous ceux qui y ont assisté un souvenir ineffaçable.

« Hier lundi, les guides vaudois sont repartis pour leurs foyers, après avoir passé encore quelques heures avec leurs amis de Genève. »